



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 02990

Numéro SIREN : 409 593 431

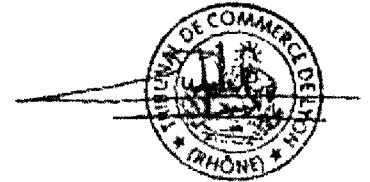
Nom ou dénomination : MUTER LOGER

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2015 sous le numéro de dépôt A2015/018881



Dénomination : MUTER LOGER
Adresse : 8 chemin du Jubin 69570 Dardilly -FRANCE-
n° de gestion : 1996B02990
n° d'identification : 409 593 431
n° de dépôt : A2015/018881
Date du dépôt : 27/07/2015

Pièce : Extrait de décision(s) des associés du 30/06/2015



4626721



4626721

MUTER LOGER
Société par actions simplifiée au capital de 220 000 euros
Siège social : 8 Chemin du Jubin, 69570 DARDILLY
409 593 431 RCS LYON

EXTRAIT DE L'ACTE DE DECISIONS DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2015

.../...

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés prenant acte de la démission de M. Fabrice HENAUT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée égale à la durée de la Société :

TVH

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 chemin du Jubin 69570 DARDILLY
448 277 939 RCS LYON.

Représentée par son gérant, Monsieur Fabrice HENAUT.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Fabrice HENAUT ès-qualité, remercie la collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte au nom et pour le compte de la société TVH les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

SIXIEME DECISION

Les mandats de la société COGEPARC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Stéphane MICHOD, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, la collectivité des associés décide :

- de renouveler le mandat de COGEPARC en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer le cabinet BOULON domicilié 44 rue Léon Perrin-BP62 01002 BOURG EN BRESSE CEDEX en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2020.

SEPTIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Certifié conforme
Le Président

